

PROJET DE VENTE, PAR LA COMMUNE, DU CENTRE EQUESTRE – KERIOUAL

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que Madame Sylvaine CHIRON qui occupe et exploite le centre équestre appartenant à la commune, envisage de se porter acquéreur de l'ensemble du site.

CONSIDERANT l'avis de France Domaine en date du 28 septembre 2015 fixant la valeur vénale de ce bien d'une superficie d'environ 3 hectares, à 165 000 € avec une marge de négociation de 10 à 15 %,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 29 octobre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

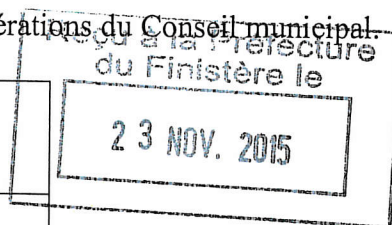
Par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 4 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 4 abstentions des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau ».

AUTORISE la vente du centre équestre au prix de 145 000 € qui sera passé en la forme notarié, au rapport de l'étude de Maître Marc SEGALEN, notaire à MAUZE – SUR – LE MIGNON,

PRECISE que les frais de bornage seront à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	25
POUR	21
CONTRE	4



Fait à Landivisiau, le 6 novembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 20.11.2015
Et de la publication, le 13.11.2015
Fait à Landivisiau, le 20.11.2015
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

